

TAXES ■ CONTRIBUER À L'APPRENTISSAGE ET À LA FORMATION

Taxe d'Apprentissage : Choisissez votre bénéficiaire !

Contribution obligatoire pour tout employeur et ce, dès sa première année d'activité, la Taxe d'Apprentissage relève d'une particularité qui la rend unique : on peut en effet choisir son destinataire, qui est l'organisme collecteur, ainsi que son bénéficiaire : l'établissement de formation (CFA, lycées ou écoles). Contribuer à l'apprentissage et à la formation technologique et professionnelle de futurs salariés, accéder à un vivier de candidats correspondant au profil souhaité, tel est le retour sur investissement de la Taxe d'Apprentissage. En versant ma Taxe d'Apprentissage localement, je contribue aujourd'hui à la ressource salariale de demain de mon entreprise.

Qu'est ce que l'OCTA CCIR Auvergne Rhône-Alpes ?

Les chambres consulaires régionales se sont unies pour apporter à l'ensemble des entreprises Auvergne-Rhône-Alpes, un service unique pour le versement de la Taxe d'Apprentissage. Aussi, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes ont créé un guichet unique pour faciliter la tâche aux employeurs ainsi que pour soutenir conjointement l'offre de formation dans notre

OCTA CCIR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - PREMIER COLLECTEUR DE TAXE D'APPRENTISSAGE RÉGIONAL

TAXE D'APPRENTISSAGE
AU MOMENT DE VERSER,
ON SERA LÀ
POUR VOUS AIDER !

www.taxapprentissage-ara.fr

FACILITAXE
facilitez-vous les taxes

MIA Chambre des Métiers et de l'Artisanat AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

région. L'OCTA CCIR Auvergne Rhône-Alpes est donc l'unique collecteur interconsulaire et représente l'un des principaux financeurs des établissements de formation de notre territoire. En effet, il n'est pas possible de verser directement sa taxe d'apprentissage à un établissement de formation, il faut impérativement passer par un OCTA : Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage.

Un retour sur investissement pour l'entreprise

La Taxe d'Apprentissage, certes obligatoire, est une contribution dont l'entreprise bénéficie assez rapidement. En effet, cela permet d'avoir accès directement à des candidats (étudiants ou apprentis) d'un établissement que l'on souhaite en particulier et de

bénéficier de profils correspondants aux besoins de l'entreprise. Les écoles et CFA envoient également des stagiaires dans les structures bienfaitrices... Les apprentis sont bien souvent embauchés à l'issue de leur apprentissage. Porte d'entrée pour être impliqué dans la vie du CFA ou de l'école, ou pour participer à l'élaboration de référentiels de formations, la Taxe d'Apprentissage permet de tisser des liens entre écoles et entreprises tout en contribuant à la ressource salariale de demain.

Facilitaxe : l'outil de déclaration en ligne

La Taxe d'apprentissage doit être versée avant le 1^{er} mars 2019. Aussi, afin d'être autonome sur ses déclarations et effectuer ses démarches en quelques clics

et plus rapidement, un outil en ligne a été créé, il s'agit de Facilitaxe. Un service unique et facile d'accès pour remplir ses démarches obligatoires. La CCI Puy-de-Dôme est là pour vous accompagner dans ces formalités et vous offre un soutien personnalisé, gratuit et sécurisé !

La date limite de versement de la Taxe d'Apprentissage est le 28 février prochain, il vous reste quelques jours pour faire le choix de la proximité !

Renseignements :

Service taxe d'apprentissage
taxeapprentissage@puy-de-dome.cci.fr
www.facilitaxe.com
T. 04 73 43 43 43

LES ÉLUS EN ACTION



Frédéric Ranchon
Président Commission Formation CCI Puy-de-Dôme

"La Taxe d'Apprentissage est une contribution obligatoire dont chaque entreprise employant des salariés doit s'acquitter. Une obligation de plus certes, mais il est important de souligner qu'il s'agit du seul impôt dont on peut choisir le bénéficiaire ! Un bénéficiaire : CFA, lycée, École Supérieure ou autre organisme de formation qui va former de futurs salariés, vos futurs salariés ! Le retour sur investissement est évident pour l'entreprise : la Taxe d'Apprentissage permet aux établissements d'assurer un enseignement de qualité, au plus près des besoins des entreprises qui bien souvent, restent en contact avec les écoles. Opérateur de proximité, la CCI Puy-de-Dôme est là pour orienter les entreprises dans le choix du versement de la Taxe d'Apprentissage. Laissez-vous guider en fléchant votre contribution."



La taxe d'apprentissage : un investissement de proximité !

En versant votre taxe localement, à une école, un centre de formation des apprentis, un lycée, vous êtes acteur du développement économique de notre territoire, vous favorisez le développement des formations initiales, technologiques et professionnelles, vous vous impliquez directement dans le financement de la formation de vos futurs collaborateurs. Un impôt intelligent qui sert l'intérêt général tout comme l'intérêt de votre entreprise. À ce titre en versant votre taxe, vous communiquez aussi, sur votre « marque employeur », atout d'attractivité et vous développez ainsi votre réseau. Sachez qu'à la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole, vous trouverez un service de conseils pour vous aider dans cette démarche, simplifier la gestion administrative ou tout simplement la réaliser pour vous.

Claude Barbin, Président de la CCI Puy-de-Dôme

Rejoignez-nous



CONSOMMATION ■ RENDEZ-VOUS LE LUNDI 4 FÉVRIER 2019

Flux de consommation, les résultats

Lundi 4 février à 15h, au sein de l'Amphithéâtre de la CCI Puy-de-Dôme, seront présentés les résultats de la 6^{ème} enquête sur les flux de consommation dans le Puy-de-Dôme.

Claude Barbin, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme invite les élus territoriaux, les commerçants, unions commerciales, enseignes, et tout acteur de l'accompagnement de la création d'entreprise du département à venir découvrir les com-

portements d'achats des ménages du Puy-de-Dôme.

En posant la question « Qui achète quoi, où et comment ? » le Pôle Développement Territorial de la CCI Puy-de-Dôme dispose d'éléments indispensables pour accompagner porteurs de projets, commerces et collectivités dans l'élaboration de leur stratégie de développement.

Aussi, vous souhaitez déterminer votre implantation commerciale, identifier une zone de chalandise, quantifier un marché potentiel,

mesurer une évasion commerciale éventuelle, ou analyser le comportement d'achat des ménages, le tout sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme ? Cette présentation vous est destinée !

Renseignements :
Service Études - Aménagement
etudes@puy-de-dome.cci.fr

Inscription en ligne :
www.puy-de-dome.cci.fr
T. 04 73 43 43 43

DÉFINIR SA STRATÉGIE COMMERCIALE À PARTIR DE DONNÉES ÉCONOMIQUES FIAIBLES ET PERSONNALISÉES DE VOTRE TERRITOIRE

FLUX DE consommation

Qui achète, quoi, où et comment ?